Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260518-BC_20260518_52-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 12 mai 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :
Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Sophie COUTANT ; Marie-Noëlle AMIOT ; Kevin ARGENTIN ; Fanny LARMET ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Stéphane JAN ; Jean-Charles SENTIER ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET.

Membres du bureau absents :
Charles-Édouard FICHET.

Stéphane JAN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13
Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

OBJET : N°BC-052/2026 – SPORT – BROCÉLIANDE SPORT NATURE 2026 – CONVENTIONS DE PARTENARIATS.

Rapporteur : Fanny LARMET

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-081/2026 du 29 avril 2026 délégant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité « d'autoriser la signature de toutes conventions, partenariats conclus avec des tiers et utiles à la mise en œuvre des compétences de la communauté de communes et leurs avenants »,

Dans le cadre de la promotion de ses atouts naturels, Ploërmel Communauté organise chaque année au mois de mai le festival Brocéliande Sport Nature, qui propose sur une dizaine de jours une diversité de d'évènements sportifs de pleine nature.

Des partenaires privés souhaitent s'associer à l'image dynamique de cette manifestation en apportant, en contrepartie, à l'EPCI, des dotations financières ou matérielles.

Nom partenaire	Modalités du partenariat	
	Dotation financière	Dotation matérielle
Agri Intérim	X	
Appart Fitness		X
Bureau Vallée	X	
Camping du Lac *		X
CMB	X	
COLAS		X
Conseil Régional *	X	
ADECCO		X
Fermetures du Porhoët	X	

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260518-BC_20260518_52-DE

Groupama	X	
Les lunettes d'Arthur	X	X
Illico Travaux	X	
Intersport/Overstim		X
JPA	X	
Leclerc		X
Linevia		X
Nestenn	X	
NextPharma	X	X
Océane / Hit West		X
Oasis Event		X
SAUR	X	
Volkswagen	X	X

**Hors convention de partenariat.*

Vu les projets de conventions annexés à la présente,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants :** 13
. **Pour :** 13
. **Contre :** 0
. **Abstention :** 0
. **Suffrages exprimés :** 13
. **Majorité absolue** : 7

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou la vice-présidente déléguée, à signer les conventions de partenariats ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le président, ou à la vice-présidente déléguée, pour effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Stéphane JAN

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.